

# CEREMONIE DE REMISE DE PRIX DU CONCOURS DE CREATION DU LOGO DE L'ANCY.

## DOSSIER DE PRESSE

### 1. Contexte

Depuis quelques années, l'humanité évolue à une vitesse fulgurante dont l'informatique est le principal précurseur. Plus aucun État ne fonctionne sans l'informatisation de ses données et systèmes.

Malheureusement, la cybercriminalité, activité criminelle réalisée au travers du cyberspace vient mettre à rudes épreuves cette envie des nations de jouir pleinement des avantages que leur procure l'évolution technologique.

Ainsi, on assiste de par le monde à une forme de malveillance électronique effectuée à l'aide des technologies informatiques et de télécommunication.

Qu'il s'agisse donc de fraude, d'escroquerie, d'extorsion, de vandalisme ou de harcèlement, les comportements malveillants portent préjudice aux internautes, organisations et à la société.

Pour protéger leurs systèmes d'information vitaux dans le cyberspace et mettre leurs populations à l'abri, les pays optent pour la cybersécurité qui aujourd'hui se positionne comme la discipline la plus efficace.

Dans ses politiques publiques, le Togo accorde une place de choix à la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Ainsi, l'État togolais s'est doté de la loi 2018-0026 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. La dynamique de cet engagement s'est traduite par la création en 2019 de l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCy).

La nomination par le décret n°2021-045/PR du 29 avril 2021 du directeur général de l'Agence Nationale de la Cybersécurité marque le début de l'opérationnalisation de l'ANCy.

Comme pour toute institution, l'ANCy naissante a besoin d'une représentation symbolique et graphique permettant de l'identifier et la différencier dans son écosystème opérationnel.

C'est dans cette optique que, souhaitant se positionner comme une institution inclusive et promouvant les compétences endogènes de notre pays, qu'elle a initié un concours de création de logotypes. Ceci, pour rendre son identité visuelle conforme à sa dénomination et à sa vision.

Cette compétition a suscité plus deux-cents propositions, soumises à l'appréciation d'un jury composé d'experts en création graphique, hauts fonctionnaires du ministère de la Sécurité et de la protection civile, et celui de l'économie numérique et de la transformation digitale.

La cérémonie de ce jour va donc récompenser les trois meilleures créations en tête de la compétition.

- Le gagnant bénéficie d'une enveloppe d'un-million-cinq-cent-mille (1.500.000) de francs CFA.
- Le deuxième gagne cinq-cent-mille (500.000) francs CFA
- Le troisième remporte une enveloppe de trois-cent-mille (300.000) francs CFA.

## **2. Présentation de l'Agence Nationale de Cybersécurité**

L'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy) a été créée par le décret n° 2019-026/PR du 13 février 2019.

L'ANCy est une personne morale de droit public dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Sous l'autorité du Premier ministre, l'ANCy est placée sous la tutelle technique et administrative du ministre en charge de la sécurité et du ministre en charge de l'économie numérique.

Cette agence est l'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information au Togo. Elle concourt de manière significative à la définition et à la mise en œuvre de la politique et des orientations stratégiques en matière de cybersécurité. Elle apporte son concours aux services de la République togolaise en matière de défense et de sécurité.

Son siège est fixé à Lomé.

L'ANCy comprend deux (02) organes de gouvernance :

- Un comité stratégique
- Une direction générale

Les missions de l'ANCy sont entre autres de :

- Proposer aux autorités gouvernementales compétentes, les mesures destinées à répondre aux crises affectant ou menaçant la sécurité des infrastructures essentielles ou des systèmes d'information des autorités publiques.
- Coordonner l'action gouvernementale en matière de défense des systèmes d'information.
- Fixer les règles de cybersécurité et veiller à leur application par les divers acteurs.
- Certifier les dispositifs matériels ou logiciels et les services informatiques au regard de leur capacité à assurer des fonctions de cybersécurité en République togolaise.

- Assurer la sensibilisation du public et la formation des personnels qualifiés dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

### **3. La Cybersécurité au Togo**

- Une stratégie face à la complexité évolutive des menaces
- Un ensemble de lois, décrets, règlements...
- Un cadre opérationnel comprenant l'ANCY, CDA, le CERT.tg
- Coordonner les actions de cybersécurité
- Réguler le secteur
- Centraliser les informations sur les risques et organiser les réponses aux attaques
- Une protection active des OSE

*Tout cet écosystème participe à la sécurité intérieure du pays*

### **4. Contact utiles**

Standard du ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale :

22 21 25 28

Commandant GWALIBA Gbota

DG ANCy

Tél : 92 36 17 80

E-mail : [secretariat.ancy@ancy.gouv.tg](mailto:secretariat.ancy@ancy.gouv.tg)